



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'informatique
et des télécommunications SITel
Amt für Informatik und Telekommunikation ITA

Impasse de la Colline 1, Givisiez, 1701 Fribourg

T +41 26 305 31 61, F +41 26 305 32 16
www.fr.ch

—
Direction de l'instruction publique, de la culture et du
sport DICS
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD

Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 06 61, F +41 26 305 12 14
www.fr.ch/dics

Écoles fribourgeoises, règles de construction des adresses de courriel

13 septembre 2011

Ce document décrit les règles de construction des adresses de courriel du personnel des écoles fribourgeoises. Actuellement, pour des raisons organisationnelles et techniques, les adresses officielles sont réparties dans deux domaines, à savoir @fr.educanet2.ch et @edufr.ch.

Les règles ci-dessous sont déjà en vigueur depuis 2004 pour le domaine @fr.educanet2.ch. Elles sont désormais valables également pour le domaine @edufr.ch.

Les écoles ont jusqu'au 31 juillet 2012 pour les mettre en place.

Dans une phase ultérieure, ces règles seront également appliquées dans le domaine @studentfr.ch (étudiants des écoles du degré secondaire 2).

1. Concept

Chaque enseignant-e et personnel administratif des écoles du canton de Fribourg dispose d'une adresse de courriel officielle, de façon à pouvoir être atteint électroniquement.

Le format de l'adresse de courriel officielle est défini dans le présent document, selon les prescriptions de la Chancellerie d'Etat établies par la charte graphique de l'identité visuelle de l'Etat de Fribourg.

Les adresses de courriel sont des adresses personnelles. Les adresses génériques pour une personne ne sont pas admises. Le cas des adresses pour des services (secrétariat, etc.) est réservé.

Seules les adresses se conformant aux règles spécifiées ci-dessous seront admises dans le répertoire.

À terme, les logins (noms d'utilisateur) des domaines concernés suivront les mêmes règles. La mise en place de ces règles pour les logins sera étudiée dans le cadre du projet CME.

2. Règles de construction des adresses de courriel

Ces règles ont été formulées afin de fournir une procédure uniforme et pour prévenir les problèmes survenant lors de l'inclusion de caractères spéciaux dans les adresses et pour éviter les doublons (même adresse affectée à des personnes différentes).

Le nom de domaine des adresses (partie à droite du caractère @) est **fr.educanet2.ch** pour les écoles obligatoires, **edufr.ch** pour les écoles du degré secondaire 2 (général et professionnel).

La partie privée de l'adresse (partie à gauche du caractère @) est déterminée d'après les principes ci-dessous :

1. Elle est constituée du prénom de la personne, suivi d'un point, suivi du nom de famille de la personne : **prenom.nom@fr.educanet2.ch** ou **prenom.nom@edufr.ch**.
2. Les surnoms ne sont pas autorisés.
3. Aucune lettre capitale n'est autorisée.
 - > Claudé McKenzie → claudemckenzie@fr.educanet2.ch

4. Signes spéciaux

- a. Aucun caractère spécial autre que le point n'est autorisé pour distinguer les éléments du nom. Le caractère blanc (espace) ou le tiret ne sont pas admis.

- > Renée Burri Fasel → renee.burrifasel@edufr.ch
- > Augustin D'Elia → augustin.delia@fr.educanet2.ch
- > Hans-Peter Keller → hanspeter.keller@edufr.ch

- b. Les signes diacritiques doivent être convertis en leur équivalent sans marque diacritique selon le tableau suivant.

Caractère original	Caractère(s) de remplacement
ä	a ou ae (noms germaniques)
á à â ã	a
ç	c
è é ê	e
ì í î ï	i
ö	o ou oe (noms germaniques)
ò ó ô õ ø	o
ñ	n
ß	ss
ü	u ou ue (noms germaniques)
ù ú û	u

- > Léon Noël → leon.noel@fr.educanet2.ch
- > Franz-Josef Schöni → franzjosef.schoeni@edufr.ch
- > Héloïse Cléménçon → heloise.clemencon@fr.educanet2.ch

5. Noms composés

- a. Les particules (de, von, a, etc.) sont conservées en tête du nom

- > Augustin D'Elia → augustin.delia@fr.educanet2.ch
- > Joachim Von der Thur → joachim.vonderthur@edufr.ch

- b. Pour les noms composés (doubles ou avec trait d'union, Nom1 Nom2 ou Nom1-Nom2), on n'utilise en principe que la première partie : **prenom.nom1@fr.educanet2.ch** ou **prenom.nom1@edufr.ch**.

- > Jeanne Waeber Seydoux → jeanne.waeber@fr.educanet2.ch
- > Jacqueline Vonlanthen-Triverio → jacqueline.vonlanthen@fr.educanet2.ch

D'autres formes sont également admissibles (notamment en cas d'homonymie, voir pt. 6), pour autant que l'autre forme ne soit pas déjà utilisée pour un autre utilisateur :

prenom.nom2@edufr.ch ou prenom.nom1nom2@fr.educanet2.ch

- > Jeanne Waeber Seydoux → jeanne.seydoux@edufr.ch
- > Jeanne Waeber Seydoux → jeanne.waeberseydoux@fr.educanet2.ch
- > Jacqueline Vonlanthen-Triverio → jacqueline.vonlanthentriverio@fr.educanet2.ch

c. Pour les prénoms composés (prénoms doubles ou avec trait d'union), on utilise tous les prénoms sans espace ni trait d'union

- > Minh-Thân Duong → minhthan.duong@edufr.ch
- > Hans-Peter Keller → hanspeter.keller@edufr.ch
- > Urs P. Kolly → urspatrick.kolly@fr.educanet2.ch

6. Homonymes

Lorsqu'un nouvel utilisateur a le même prénom et le même nom de famille qu'un utilisateur existant dans le domaine, on ajoute

a. le nom d'alliance, le cas échéant, à la fin du nom de famille, selon la forme décrite en 5b

b. ou bien, un nombre sous la forme prenom.nom#@fr.educanet2.ch ou prenom.nom#@edufr.ch. Le nombre commence à 2.

- > Marc Berset → marc.berset@fr.educanet2.ch
- > Marc Berset → marc.berset2@fr.educanet2.ch
- > Marc Berset → marc.berset3@fr.educanet2.ch

c. ou encore, s'il existe, le sigle de l'établissement, selon le modèle

prenom.nom.XXX@edufr.ch, XXX étant le sigle de l'établissement ou son abréviation

7. Genres

Lorsqu'un utilisateur a un prénom mixte (ex. Dominique Yerly), on peut ajouter, à sa demande, le titre, prenom.nom.XXX@edufr.ch, XXX étant madame, monsieur, frau, herr.



Roland Marro
Directeur du SITel



Nicolas Martignoni
Responsable du Centre fri-tic